

Didacticiel numérisation des propositions

Cedric Angel

Conseiller

Service courtiers

Dématérialisation des propositions

- Un dossier numérique client se crée automatiquement lorsque la proposition est validée et (soumise Retraites Populaires) dans le programme d'offres
- Dès **mai 2020** l'ensemble des courriers entrant sera numérisé à l'entrée de Retraites Populaires
- Les propositions seront directement rattachées au dossier numérique du client
- Une information manquante devra faire l'objet d'un envoi numérique et retournée sous la même forme contresignée par le client

Ouverture d'un dossier numérique client

Portail courtiers

The screenshot shows the 'Portail courtiers' interface with the 'Offres' tab selected. The top navigation bar includes 'Accueil', 'Offres', 'Polices', and 'Pré-imprim'. Below the navigation bar are several action buttons: 'Créer offre', 'Dupliquer', 'Modifier police', 'Enregistrer', 'Etat', and 'GED Interactif'. The main content area displays 'Dossier N° 254'337 | Assuré 1 . test exemple 01.01.1980'. On the left, there is a sidebar with a tree view containing 'Dossier 254337', 'Généralités', 'Assuré / Preneur / Payeur', and 'Offre 254337.1 - Etablie'. A dropdown menu is open over the 'Etat' button, listing the following options: 'Soumettre offre', 'Soumettre proposition', 'Soumettre proposition à RP', 'Conclure offre', 'Exporter l'offre', and 'Abandonner offre'. A hand cursor is positioned over the 'Soumettre proposition à RP' option. A large blue arrow points from the text box on the right towards this menu item.

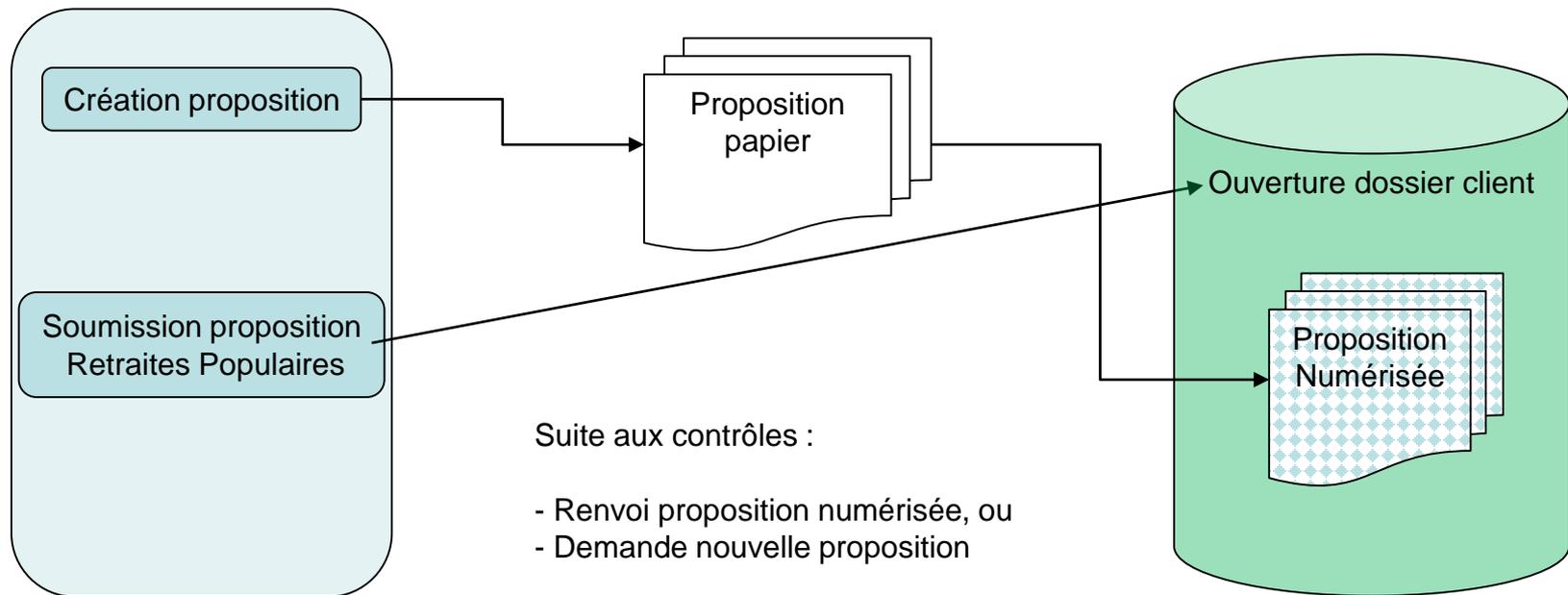
La validation de la proposition dans le programme d'offres en statut « Soumettre Proposition à RP » ouvre le dossier client réceptacle des documents scannés. Sans cette étape indispensable les scans seront orphelins et rejetés

Edition et envoi des documents

Il n'y a aucun changement de procédure pour nos partenaires la proposition nécessite une **signature originale** du client et la proposition nous est envoyée **en format papier avec le questionnaire de santé**

C'est à l'arrivée des documents papiers que ceux-ci sont numérisés par un **scan authentifié** et les originaux conservés en archive.

Gestion du flux des propositions



Contrôles des propositions

A réception des documents chez Retraites Populaires, quels sont les éléments de la proposition qui nécessitent une **contresignature** du client si pas renseignés et quels sont les modifications après impression qui nous obligent à demander une **nouvelle proposition et questionnaire de santé** ?

Contrôles des propositions

Ratures sur une proposition ?

Impérativement contresignée et datée par l'assuré

A noter que les questions de santé doivent être contresignées par l'assuré et les autres informations sur la proposition par le preneur d'assurance

Contrôles des propositions

Éléments fondamentaux selon la LCA

Devoir
d'information
de l'assureur

Art. 3⁵

¹ L'assureur doit, avant la conclusion du contrat d'assurance, renseigner le preneur de manière compréhensible sur son identité et sur les principaux éléments du contrat d'assurance. Il doit le renseigner sur:

- a. les risques assurés;
- b. l'étendue de la couverture d'assurance;
- c. les primes dues et les autres obligations du preneur d'assurance;
- d. la durée et la fin du contrat d'assurance;
- e. les méthodes, les principes et les bases de calcul régissant la distribution des excédents et la participation aux excédents;
- f. les valeurs de rachat et de transformation;
- g. le traitement des données personnelles, y compris le but et le genre de banque de données, ainsi que sur les destinataires et la conservation des données.

Contrôles des propositions

Éléments fondamentaux selon la LCA

Art. 4

Déclarations
obligatoires lors
de la conclusion
du contrat
a. Règle générale

1 Le proposant doit déclarer par écrit à l'assureur suivant un questionnaire ou en réponse à toutes autres questions écrites, tous les faits qui sont importants pour l'appréciation du risque, tels qu'ils lui sont ou doivent être connus lors de la conclusion du contrat.

2 Sont importants tous les faits de nature à influencer sur la détermination de l'assureur de conclure le contrat ou de le conclure aux conditions convenues.

3 Sont réputés importants les faits au sujet desquels l'assureur a posé par écrit des questions précises, non équivoques.

Éléments fondamentaux qui nécessitent une nouvelle proposition

Lorsque une erreur est constatée dans les éléments suivants (en rose sur l'exemple suivant) :

- L'année de naissance du client (qui change l'âge tarifaire)
- Le type de prévoyance 3a 3b (propositions et CGA différentes)
- Prime contractuelle ou capital assuré

Une **nouvelle proposition** devra être signée par le client.

Éléments qui nécessitent une contresignature en cas de rature

Lorsque une rature est constatée dans les éléments suivants (en jaune sur l'exemple suivant) :

- Nationalité, permis de séjour, statut fiscal FATCA
- Statut professionnel indépendant salarié, tutelle
- Résidence fiscale

La **correction** devra être **contresignée** par le client

Nouvelle Proposition + QS exigé

Complétude obligatoire
Si manquante ou corrigée - contre-signature du client

Preneur de prévoyance

Personne physique

Madame Monsieur

Nom : Grand

Prénom : Florence

Date de naissance : 01.05.1968

N° AVS : 756.3121.2649.57

Pays de naissance :

Nationalité(s) :

si plusieurs, les Indiquer toutes

Permis de séjour :

si étranger

C B L G

Autre :

Citoyenneté américaine : oui non

Green Card des USA : oui non

Etat civil :

célibataire marié(e) séparé(e) divorcé(e) veuf(ve)

lié(e) par un partenariat enregistré partenariat dissous juridiquement

partenariat dissous par décès

E-mail privé : _____ Tél : +41 21 728 18 25

Profession : _____

Exercez-vous une activité lucrative : oui non

Si oui : êtes-vous indépendant(e) : oui non

Si non : employeur actuel : _____

Êtes-vous affilié(e) à une institution de prévoyance professionnelle : oui non

Mesure de protection de l'adulte (curatelle) ou de l'enfant mineur (tutelle) en cours : oui* non

* si oui : joindre une copie du prononcé de mesure

Personne morale

Raison sociale : _____

Forme juridique : _____

Date de création : _____

Adresse de résidence

Adresse : Ch. du Coteau 21

NPA / Domicile / Pays : 1009 Pully / Suisse

Pays de résidence fiscale identique à celui de résidence : oui non

Si non, indiquer le pays de résidence fiscale : _____

Si pays de résidence fiscale différent de la Suisse, indiquer le no d'identification fiscal (NIF ou TIN/EIN en anglais) : _____

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse de résidence)

Adresse : _____

NPA / Domicile / Pays : _____

Prestations assurées (en CHF)

Offre de prévoyance

Produit :	Modulo
Type de prévoyance :	prévoyance liée (pilier 3a)
Début du contrat :	01.05.2018
Fin du contrat :	01.05.2032
Consommation de nicotine :	non (non-fumeur)

Epargne

En cas de vie le 01.05.2032, versement d'un capital garanti de 21'248.00
auquel s'ajoutent les intérêts attribués par Retraites Populaires.

Décès

En cas de décès avant le 01.05.2032, versement d'un capital garanti de 20'000.00
auquel s'ajoute, en cas de décès avant le 01.05.2032, la restitution de la somme des
primes d'épargne acquittées jusqu'au jour du décès augmentée des intérêts attribués
par Retraites Populaires.

Incapacité de gain

En cas d'incapacité de gain, libération du paiement des primes de l'ensemble du
contrat après un délai d'attente de 180 jours.
Cette prestation est assurée jusqu'au 01.05.2032.

Tarif non-fumeur

La prime de la prestation en cas de décès de CHF 20'000.00 est calculée en tenant compte du fait que la personne assurée est non-fumeuse.

Toute personne ne consommant pas de nicotine depuis au moins 24 mois est considérée comme non-fumeuse. Les formes les plus fréquentes de consommation de nicotine sont la cigarette, la cigarette électronique, le cigare, la pipe. Cette liste ne doit pas être considérée comme exhaustive.

Toute personne ne répondant pas aux critères définis ci-dessus est considérée comme fumeuse.